

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8	Date de la séance : 03 février 2025 Date de la convocation : 29 janvier 2025
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - M. SAVOYE Marc Absent excusé : Secrétaire : Mme PRELE Chrystel	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

AVIS SUR LE PROJET PLAN MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS

Le Président du Sytral sollicite l'avis du conseil municipal de Vauxrenard sur le plan PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS arrêté le 21 novembre 2024 par le Conseil d'Administration de SYTRAL Mobilités. M. le Maire présente le document transmis par le SYTRAL Mobilités en rappelant qu'il a voté contre lors du Conseil Communautaire pour les raisons suivantes.

- Plusieurs maladresses symptomatiques : Appellation Territoires Lyonnais ! Métropole et département aurait été mieux perçus... ;
- Présentation en Conseil des Maires le 16 janvier par des agents du Sytral sans aucun élu ;
- Approche du Beaujolais globale sans distinguo Bleu, Rouge, Vert ou Val de Saône et Haut Beaujolais ;
- Une zone blanche sans aucune offre de dessertes au nord de l'axe Cours - Villefranche à l'ouest de l'axe Villefranche-Macon. ;
- Non prise en compte des engagements Transport à la Demande (TAD) et dessertes régulières du haut Beaujolais ;
- Une volonté nette de réduire la voiture au sein de la métropole sans tenir compte des contingences rurales.
- Inadaptation géographique, altimétrique, climatique des solutions Vélo, Co voiturage, Marche ;
- Ingérence sur compétence stationnement EPCI ;
- Quelques vœux pieux RER départemental, cadences trains etc...non gérés par Sytral

Les conseillers municipaux échangent sur le sujet et il en ressort les éléments suivants :

- ce plan correspond au milieu urbain ;
- un vide pour les autres territoires ; une partie du territoire est oublié ;
- ce plan n'est pas adapté au milieu rural ;

- un manque de concertation avec le grand public ;
- il faut rappeler que la voiture fait partie de la mobilité sur nos territoires ruraux et qu'il ne faut pas l'écartier ;
- la mobilité n'est pas que la marche, le vélo ou les transports en commun... ;
- demande de la remise en place des transports à la demande sans contrainte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

☛ D'EMETTRE un avis défavorable au Plan de Mobilité des territoires lyonnais

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que sus dits.

